

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU MERCREDI 4 OCTOBRE 2023

Sont présents :

Madame Andrée-Anne Roy Ross	Représentante des parents
Madame Joëlle Perreault-Chabot	Représentante des parents
Madame Andréanne Pouliot	Représentante des parents
Madame Marlène Barras	Enseignante
Madame Caroline Robitaille	Enseignante
Madame Justine Tremblay	Personnel professionnel
Madame Christine Boiteau	Personnel de soutien
Madame Julie Amyot	Service de garde
Madame Laurie-Anne Ouimet	Représentante de la communauté
Madame Annick Caron	Directrice

Est absente :

Madame Anna-Rosa Dallaire Gagnon	Représentante des parents
Madame Sophie Beaudry	Représentante des parents

Conformément à l'article 57 de la LIP, madame la directrice présidera aux délibérations du conseil d'établissement jusqu'au choix d'une personne pour en présider les travaux.

1. Ouverture de l'assemblée

Mot de bienvenue et vérification de quorum

Mme Annick Caron souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance après avoir constaté que tous les membres ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

Présentation des membres et la durée du mandat de chacun

Mme Annick Caron demande aux personnes présentes de se présenter.

Mandat de 2 ans : Mme Joëlle Perreault-Chabot et Mme Andrée-Anne Roy-Ross.

Mandat de 1 an : Mme Andréanne Pouliot, Sophie Beaudry et Anna-Rosa Dallaire Gagnon.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

En l'absence d'un président, la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour et celui-ci a été préalablement communiqué aux membres. Mme Annick Caron ajoute le point 16 : Règles de fonctionnement du service de garde.

Madame Caroline Robitaille propose l'adoption de l'ordre du jour : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 23/24 – 01

3. Adoption du compte rendu de la réunion du 7 juin 2023

Madame Marlène Barras propose l'adoption du compte rendu : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 23/24 – 02

4. Suivi du compte rendu du 7 juin 2023

Suivi au point 10 : Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Le plan de lutte devait être adopté à la rencontre du 4 octobre. Cependant, une portion concernant la sexualité doit être ajoutée. Nous sommes toujours en attente des consignes du Centre de services scolaire. Le point est donc reporté à une prochaine rencontre.

5. Droit de parole au public (10 minutes)

Pas de public.

Points de décisions et de recommandations

6. Élection au poste de président (e) et de la vice-présidence

Mme Annick Caron préside l'élection.

Madame Annick Caron explique que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du Centre de services scolaire.

Madame Andréanne propose Madame Joëlle au poste de présidente. Madame Joëlle accepte le poste, mais mentionne que ce sera la dernière année.

Madame Sophie Beaudry se propose d'acquiescer le poste de vice-présidente.

Résolution 028 – CE 23/24 –03

7. Élection au poste de secrétaire

Madame Annick Caron propose de faire le procès-verbal, mais que les notes seront prises par Mme Andréanne Pouliot. Les membres acceptent à l'unanimité la procédure suggérée par la direction.

Résolution 028 – CE 23/24 –04

8. Nomination des membres de la communauté

Madame Laurie-Anne Ouimet sera représentante de la communauté qui siègera sur le conseil d'établissement.

Madame Ouimet est responsable des animations pour la maison des jeunes l'Antidote.

9. Dénonciation d'intérêt des membres

Madame Annick Caron explique aux membres le formulaire de dénonciation d'intérêts comme le prescrit l'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*. Les membres doivent signer la dénonciation et la remettre à Madame Annick Caron.

10. Adoption des règles de régie interne

Mme Annick Caron présente les règles de régie interne. Une modification est apportée à la section « Membres du conseil ». Au point informations importantes, au point 1, personnel de soutien doit être retiré.

Après les modifications suggérées Madame Christine Boiteau propose l'adoption des règles de régie interne.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 23/24 – 05

11. Établissement du calendrier des rencontres du CÉ pour 2023-2024

Nous choisissons de tenir les réunions les mercredis autant que possible. Mme Annick Caron propose des dates pour les rencontres : 29 novembre 2023, 7 février 2024, 27 mars 2024, 1^{er} mai 2024 et 11 juin 2024. Toutes les rencontres auront lieu en présentiel, à 19 h, sauf pour les rencontres du 29 novembre et du 11 juin qui auront lieu à 18 h 30 puisqu'un souper est prévu pour ces deux rencontres. Également, les dates des séances du CÉ seront communiquées dans le Messenger et sur le site Internet de l'école.

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 23/24 – 06

12. Validation des renseignements personnels

Les membres valident le document. Aucune correction ne doit être apportée.

13. Trésorerie : Budget de fonctionnement du CÉ pour l'année 2023-2024

Mme Annick Caron nous informe que le budget du conseil d'établissement pour l'année 2023-2024 est de 1221\$ pour cette année. Un surplus a été engendré l'an dernier au montant de 366\$, et sera ajouté au budget de cette année. Un montant de 50 \$ a été utilisé en reprographie et deux soupers seront payés aux membres avec les sommes dédiées au conseil d'établissement afin de les remercier de leur implication.

Résolution 028 – CE 23/24 – 07

14. Projet sécurité routière

Madame Annick Caron propose de faire une nouvelle demande de subvention de 3000\$ à la ville afin de réaliser un nouveau projet sur la sécurité routière. Une activité sur les angles morts pourrait être réalisée au printemps 2024.

Madame Andréanne Pouliot propose l'adoption du dépôt du projet sur la sécurité routière. Adopté à l'unanimité

Résolution 028 – CE 23/24 – 08

15. Formation obligatoire

Mme Annick Caron informe que les nouveaux membres devront suivre les formations obligatoires. À cet effet, un cahier a été remis aux membres dans lequel se retrouvent toutes les fiches dédiées à la formation.

16. Règles de fonctionnement du service de garde

Mme Annick Caron présente le nouveau document produit sur les règles de fonctionnement du service de garde.

Madame Marlène Barras propose l'adoption des règles de fonctionnement du service de garde. Adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 23/24 – 09

Points fixes

17. Information de la direction et du personnel de l'école

Au 30 septembre on comptait 290 élèves inscrits à l'école de la Mosaïque.

Dans le nouveau personnel de l'école, cette année nous accueillons :

- Mme Jade Latulippe, TES en préscolaire 4 ans
- Mme Christine Boiteau, TES école
- Mmes Maryanne et Roxanne, titulaires des classes de 6^e année
- Mme Véronique Godbout, en remplacement de Mme Annie Bonin, en 1^{ère} année
- M. Sven Pouliot, enseignant en anglais enrichi et en anglais régulier en 5^e année dans la classe de Mme Rébecca
- Le retour de Mme Marie-Michelle Berthelot, en remplacement de Mme Stéphanie Trottier, en 3^e/4^e année.

Pour l'instant nous n'avons pas de professionnel en psychologie et en psychoéducation.

L'automne 2023 sera teinté par les moyens de pression des enseignants qui sont à renégocier leur convention collective.

Un travail final sera fait avec le comité du projet éducatif afin d'établir les objectifs et les cibles à atteindre.

18. Parole à la technicienne du service de garde

En date du 30 septembre, 242 élèves sont inscrits au service de garde.

Une nouveauté cette année : dorénavant les élèves des classes Constellations sont intégrés dans les groupes réguliers du soir.

Encore cette année, les 3^e-4^e-5^e et 6^e année auront des ateliers les mardis et jeudis. Le mercredi, les élèves de ces mêmes groupes iront au parc central.

118 élèves étaient inscrits à la journée pédagogique du 18 septembre. L'activité étaient le « laser tag ». Le 27 octobre c'est 117 élèves qui étaient inscrits pour la journée pédagogique. L'activité étaient « l'île de la survie ».

19. Parole au membre de la communauté

Madame Laurie-Anne nous présente la maison des jeunes et les différentes activités qui y sont vécues. Nouveauté cette année : pour les élèves de 10 et 11 ans, la maison des jeunes ouvrira ses portes exceptionnellement le premier vendredi de chaque mois de 15 h 30 à 17 h.

20. Parole au représentant du Comité de parents

La représentante au Comité de parents, Mme Sophie Beaudry, est absente.

21. Bons coups

Tous les membres soulignent la fête de la rentrée et tiennent à féliciter Mme Annick et Mme Catherine pour leur organisation.

Aussi, les membres tiennent à remercier la direction pour l'amélioration de la bibliothèque.

22. Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, sur proposition de Madame Andréanne Roy-Ross, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée ordinaire à 20 h 47.

Résolution 028 – CE 23/24 – 10

Annick Caron
Directrice

Joëlle Perreault-Chabot
Présidente